

Insectes et oiseaux

La qualité de votre environnement et de ce qui vous entoure est une priorité pour la Ville.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 05/06/2024

Insectes nuisibles

Moustique tigre, chenille processionnaire, frelon asiatique, pyrale du buis, etc., certaines espèces animales ou insectes peuvent présenter des risques sanitaires dont il est important de se prémunir.

Le frelon asiatique

Si vous découvrez un nid de frelon chez vous (arbres, haies, jardins, toitures, regards d'eaux pluviales...), la panique n'est pas de mise. Il faut rappeler que la piqure d'un frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen ou de la guêpe. Cependant, si vous vous approchez à moins de 5 m du nid ou que vous effectuez des mouvements agités, le risque de piqure est grand. En cas de proximité avec les activités humaines, il est donc important d'établir un périmètre de sécurité (10-15 m autour du nid) et d'appeler un référent frelon pour signaler la présence du nid.

Il vous faudra prendre en charge la destruction qui doit être effectuée impérativement par une entreprise spécialisée

Si vous voyez un nid de frelons sur l'espace public, contactez le service hygiène et salubrité.

Les pompiers ne font pas ce type d'intervention !

Le moustique tigre

Le département Hauts-de-Seine est classé en niveau 1 du plan national anti dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* – moustique tigre – est implanté et actif. Il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur de ces virus.

Jusqu'à présent, aucun cas de maladie contractée sur le territoire francilien n'a été signalé. La vigilance de chacun reste néanmoins précieuse pour limiter les risques.

L'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 permet la mise en œuvre conjointe de mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes, au sein d'une cellule coordonnée par le préfet des Hauts-de-Seine et réunissant le Département des Hauts-de-Seine, l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS), les services de la préfecture et l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

Les punaises de lit

L'interdiction du plomb dans l'essence depuis le 1^{er} janvier 2000 a fortement diminué les teneurs (0,02µg/m³).

Toujours selon l'ARS, aucun cas de saturnisme n'a été déclaré à Meudon depuis 2015.

Les punaises de lits figurent parmi les plus anciens parasites de l'homme. Après avoir quasiment disparu de nos vies quotidiennes dans les années 1950, elles font leur réapparition en France depuis quelques années en raison notamment de la multiplication des voyages.

Contrairement à certaines idées reçues, ces infestations ne sont pas liées à un défaut de propreté et peuvent avoir pour origine un objet, un meuble ou un bagage contaminé ramené chez soi.

Numéro d'appel : gratuit **0 806 706 806**

Site internet : stop-punaises.beta.gouv.fr

Pour lutter contre les punaises de lit :

Lutte mécanique : étape obligatoire et indispensable, préalablement à la lutte chimique,

Lutte chimique (insecticides) : étape réservée aux professionnels en cas de persistance.

La pyrale du buis

La pyrale du buis est un lépidoptère originaire d'Asie qui est arrivé en France depuis 10 ans. C'est une chenille qui ne s'attaque qu'aux feuilles de buis pour se nourrir, causant ainsi de vastes dégâts, voire le dépérissement des buis.

Seul le traitement biologique est efficace. Il doit être renouvelé jusqu'en hiver.

Les chenilles processionnaires

Du chêne

Entre juin et mi-juillet les chenilles processionnaires du chêne peuvent provoquer des défoliations importantes dans les chênaies. Elles s'installent dans les milieux avec de la lumière comme les lisières ou les parcs. Leurs pullulations périodiques sont observées en France notamment en Ile-de-France. Leurs poils possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Ainsi, ces chenilles, vivantes ou mortes, et leurs nids même anciens, représentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux.

C'est la plus urticante des chenilles de nos régions. La protéine en cause est localisée dans des poils microscopiques qui apparaissent au 3^e stade larvaire (fin avril début mai). Ces poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid (dans les mues) ou qu'ils aient été « lâchés » par la chenille qui se sent agressée ou qui a été écrasée.

En forêt, l'ONF n'applique pas de traitement insecticide qui pourrait s'avérer dangereux pour d'autres espèces parce que non sélectif. La diversité des essences ralentit la progression de la chenille processionnaire. Pour les particuliers et les communes, en fonction du calendrier, divers moyens de luttés peuvent être employés avec les précautions d'usage.

Du pin

Au printemps, les chenilles processionnaires du pin et du cèdre entament une descente en procession pour s'enterrer et accomplir leur cycle de reproduction. Elles représentent un danger avec des risques urticants et allergiques pour nous et les animaux. Il ne faut pas les approcher. Pendant cette période, soyez particulièrement attentifs à vos arbres et éliminez les cocons. Dans l'espace public, la Ville installe des pièges sur les arbres identifiés. Un collier en forme de gouttière est installé autour du tronc. Quand les chenilles partent en processions elles descendent par les troncs et tombent dans le sac fermé attaché au collier. Avec le réchauffement climatique les chenilles processionnaires du pin se développent sous nos latitudes, en Île-de-France. Le phénomène est observé à Meudon depuis 2 ans.

Que ce soit pour la pyrale du buis, les chenilles processionnaires du chêne ou les chenilles processionnaires du pin, le traitement biologique correspond à une pulvérisation de bactéries nuisibles uniquement pour les chenilles.

La Ville se fait également aider par les oiseaux, particulièrement les mésanges qui se nourrissent de chenilles. Les jardiniers installent depuis plusieurs années des nichoirs à proximité des espaces boisés sensibles. Cette aide est précieuse : les oiseaux accèdent là où l'homme a parfois des difficultés. Elles peuvent manger 200 chenilles/jour (Buis/ chênes/ pins).

Information de contact



Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40